

Il nous aura fallu plus d'une année pour faire aboutir les négociations de ce CPOM nouvelle génération tripartite CD45, ARS et Adapei 45. Le 11 juillet, la réunion de lancement et le 05 septembre pour la réunion de présentation du cadre juridique, des enjeux de la contractualisation, des principes du CPOM, des modalités de la négociation avec une proposition de calendrier. Trois réunions en établissement, 10 réunions CPOM, 2 réunions du Copil Adapei 45 et deux présentations en CA ont été nécessaires pour se retrouver ce jour.

Les réunions CPOM (pour infos)

14/12/17 Réunion ARS FH112

12/12/17 Réunion ARS Le Levain – 12/03/18 Réunion ARS Enfance

11/07 - 05/09 - 12/09 - 04/10 - 30/10 - 16/11/2017- Réunion CPOM ARS CD45

18/01 – 15/02 - 20/02 - 12/03 /2018 Réunion CPOM ARS CD45

19/09/2017 & 28/03/2018 Copil CPOM

Avril et juin 2018 Présentation en CA

Une chose est certaine, on est face à un défi majeur d'accompagner un nombre toujours croissant de personnes vulnérables à coût quasi constant, c'est un vaste programme !

Nous sommes face à un changement de paradigme avec une mission qui ne varie pas mais des conditions de mise en œuvre qui vont radicalement changer.

Les mots tels que parcours, inclusion, milieu ordinaire, désinstitutionalisation, synergies, activité, file active....sont devenus fréquents même si leur utilisation ne cache qu'à demi mot la logique de coût.

Les CPOM vont devenir une règle pour tous d'ici 2020, de nouveaux outils de gestion de flux seront opérationnels (avec Via Trajectoire) et notre secteur doit se préparer à la grande réforme de la tarification SERAFIN PH.

Accompagner dans le milieu ordinaire, faire de nos établissements des plateformes ressources sur les différents territoires, utiliser au mieux l'euro confié pour accompagner, réduire les coûts et ne laisser personne sur le bord du chemin ... C'est la feuille de route demandée, nos métiers vont changer et nos organisations devront poursuivre des efforts d'adaptation à ce défi.

Mais attention, une réponse accompagnée n'est pas forcément une réponse adaptée, attention à ce que l'inclusion ne soit pas synonyme d'éclatement et d'éparpillement de l'offre, car ce qui ne se voit pas ne se sait pas ou pire encore, s'ignore.

Depuis plus de 5 ans l'Adapei 45 poursuit son travail pour affirmer son modèle associatif parental d'entrepreneur militant et alimente en permanence la gouvernance, la dirigeance tout autant que l'ensemble des acteurs du dialogue social et du dialogue de gestion.

L'arrivée d'un CPOM global ou tripartite, le passage en EPRD renforce la nécessité d'une gestion globale et le besoin d'une technicité. Le siège devient un organe de contrôle, de cohésion et un espace de services pour les établissements et l'encadrement.

Les nouveaux frais de siège vont nous permettre de répondre à ces enjeux avec la mise en place d'un responsable de secteurs, d'un qualicien et la consolidation de la dimension support existante.

Beaucoup de choses changent et il nous faut garder le cap et le sens de l'action. Le travail conséquent et cadencé que nous avons fourni ces dernières années a permis de consolider nos fondamentaux. On peut se satisfaire de la qualité du chemin parcouru, notre conseil d'administration, notre bureau, les professionnels de l'Adapei45 ont travaillé avec assiduité et ont su relever ces principaux défis.